



Séance du 17 décembre 2025
Délibération n°48-17122025

OBJET : Adhésion au groupement de commandes relatif pour la passation et l'exécution de marchés publics d'achat, de fourniture et de gestion de contrats de production d'énergies

M. GUIARD, Vice-président du CIAS expose au Conseil d'Administration que :

En tant que syndicat départemental d'énergie en Mayenne, Territoire d'énergie Mayenne (TEM) est aujourd'hui coordonnateur d'un groupement de commandes relatifs à la fourniture d'électricité avec un marché en cours d'exécution, dont le terme est fixé au 31 décembre 2027.

Ce groupement propose uniquement une fourniture en électricité. Afin de répondre à une demande de plusieurs membres, le syndicat propose aujourd'hui un nouveau groupement de commandes, en lieu et place de l'actuel, qui prévoit une fourniture additionnelle en gaz.

La création d'un nouveau groupement en vue de la passation de nouveaux marchés, dont le premier assurera la fourniture en électricité et en gaz à compter du 1er janvier 2028, ne fait pas obstacle à ce que le groupement actuel produise ses effets jusqu'à cette date et que Territoire d'énergie Mayenne poursuive l'exercice de ses missions sur les marchés en cours avec un terme au 31 décembre 2027.

Dans ce nouveau groupement, TEM sera désigné comme coordonnateur en charge de la passation des marchés électricité et gaz naturel en résultant et de leur suivi, notamment technique.

Afin de formaliser l'adhésion à ce nouveau groupement de fourniture d'énergies (électricité et gaz naturel), il s'avère nécessaire de signer la convention jointe en annexe, fixant les rôles et obligations des parties, avant le lancement de la prochaine consultation prévue courant 2026 pour une livraison à compter du 01/01/2028.

Dans l'acte d'adhésion, en annexe 1 de la convention, il vous est demandé de spécifier la nature de vos besoins en énergie en cochant ELECTRICITE et/ou GAZ NATUREL, étant entendu que tout choix est modifiable à tout moment par voie délibérative.

Explications données, le conseil d'administration, après délibération et à l'unanimité,

APPROUVE l'adhésion du CIAS du Pays de Craon au groupement de commandes à durée illimitée, pour la passation de marchés visant à répondre aux besoins de ses membres et relatifs à l'achat, la fourniture d'énergie et la gestion de contrats de production d'énergie ;

APPROUVE la convention constitutive du groupement de commandes, jointe en annexe ;

APPROUVE la participation du CIAS du Pays de Craon à la passation de marchés groupés relatifs à la passation et l'exécution de marchés publics d'achat, de fourniture d'énergie et de gestion de contrats de production d'énergie pour ses besoins en :

- ☒ ÉLECTRICITÉ
☒ GAZ NATUREL

APPROUVE la désignation de TEM comme coordonnateur du groupement, pour la passation d'un marché d'achat et de fourniture d'électricité à compter du 1er janvier 2028 et des marchés suivants ;

AUTORISE le Président de TEM, en tant que représentant du coordonnateur du groupement de commandes, à passer, signer et notifier pour le compte de TEM et des membres du groupement, les marchés et les éventuelles décisions de reconduction, modification et résiliation, ainsi qu'à effectuer toutes les missions qui lui sont dévolues par la convention de groupement ;

APPROUVE la prise en charge par CIAS du Pays de Craon des frais engendrés par TEM pour les opérations de passation et de suivi des marchés tel que précisé par la convention ;

AUTORISE Président ou le Vice-président à signer, au nom et pour le compte de CIAS du Pays de Craon, la convention constitutive du groupement de commandes jointe en annexe, ses éventuels avenants, ainsi qu'à prendre toutes les décisions et mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

INSCRIT les crédits correspondants aux budgets de chaque année.

Nombre de membres en exercice : 28

Nombre de suffrages exprimés : 17

Vote :

POUR : 17

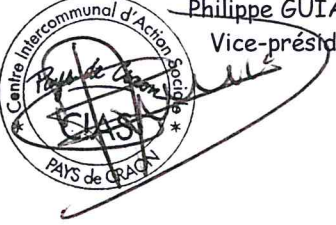
CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Pour EXTRAIT CONFORME
CRAON, le 17 décembre 2025

Philippe GUIARD
Vice-président





Département de la MAYENNE
CIAS DU PAYS DE CRAON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 décembre 2025 à 20h, le Conseil d'Administration du CIAS du Pays de Craon, légalement convoqué le 11 décembre 2025, s'est réuni salle du Conseil d'Administration de CRAON, sous la Vice-présidence de Monsieur Philippe GUIARD,

PRESENTS : M BOURBON Aristide, Mme BRÉHIN Colette, M CLAVREUL Yannick, Mme De FARCY De PONFARCY Christine, Mme DEMENAIIS Marie-Hélène, Mme GARBE Pascale, M GUIARD Philippe, Mme GODARD Chantal, M LANGOUËT Christophe, Mme MAHIER Aurélie, Mme MANCEAU Laurence, M PLANCHAIS Raymond, M TESSIER Jean-Pierre, M TISON Hervé, Mme TRICOT Marina

EXCUSÉS : M BOURDAIS Christophe, Mme DAVID Gisèle, Mme DESHOMMES Catherine, Mme EVAIN Christelle, M GAUBERT Jean-Eudes, Mme GOHIER Odile, Mme GUIOUILIER Anaïs, Mme MILCENT Corinne, Mme PAILLARD Anne, Mme RENAULT Patricia, Mme SORIEUX Vanessa

M RESTIF Vincent donne pouvoir à Mme De FARCY De PONFARCY Christine,
M GERARD Jean-François donne pouvoir à M GUIARD Philippe